



Programme
46, place des Carmes et 23, rue des Fossés Louis VII à Rouen

Lot

Messieurs, Mesdames,

Vous nous avez confié la réalisation d'une étude de faisabilité technique et financière concernant la réhabilitation de l'immeuble 46, place des Carmes et 23, rue des Fossés Louis VII à Rouen.

Cet immeuble étant situé en secteur sauvegardé, des dispositions particulières sont à prévoir pour ces travaux.

L'estimation de ceux-ci a été effectuée après plusieurs visites sur place en la présence de Monsieur l'Architecte des Bâtiments de France, Monsieur Philippe LEMONNIER, Architecte D.P.L.G., et son Economiste.

En conséquence, nous pouvons dès à présent vous communiquer le coût des dépenses à envisager (honoraires d'architecte - honoraires techniques - Maîtrise d'ouvrage déléguée assurée par Gescap, assurances diverses et travaux dans les parties privatives et communes).

Ceux-ci peuvent être évalués à « » euros T.T.C. (T.V.A. à 10% [*]) par m².

Votre acquisition comportant « » m²,

leur coût sera donc de « » euros X « » m², soit :

« » euros (€)

Nous devons également vous préciser qu'en fonction de l'état actuel de l'immeuble, des études en cours et des travaux à réaliser, il y a lieu de prévoir un délai d'exécution de 24 mois.

Espérant avoir par la présente répondu à votre interrogation,

Recevez, Messieurs, Mesdames, l'expression de nos sentiments distingués.

[*] Taux en vigueur à ce jour. Ce taux pourra varier selon la législation en vigueur.